



YACHT CLUB  
DE CHERBOURG



## AVIS DE COURSE LES DEMOIZELLES DE CHERBOURG

Samedi 5 & dimanche 6 octobre 2024  
CHERBOURG en COTENTIN  
Grade 5A  
Régate WLS en J80

Autorité organisatrice : YACHT CLUB de CHERBOURG

Port Chantereyne

50100 Cherbourg en Cotentin

02.33.94.28.05

Email : [contact@yc-cherbourg.com](mailto:contact@yc-cherbourg.com)

Site internet : [www.yc-cherbourg.com](http://www.yc-cherbourg.com)

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2. Le règlement WLS 2024
- 1.3. Les règles d'utilisation des bateaux pour les J80 (qui seront jointes aux IC).
- 1.4. Les règles de classe J80 ne s'appliquent pas  
L'annexe « jugement semi-direct » s'appliquera

### 2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1. Les IC seront disponibles au plus tard le 04/10/2024 à 16h00 au YCC.
- 2.2. Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <https://yc-cherbourg.com/>

### 3. COMMUNICATION

- 3.1. Le tableau officiel d'information est affiché au YCC
- 3.2. Le tableau secondaire d'information en ligne est consultable via le groupe WhatsApp officiel créé pour l'épreuve par le YCC.
- 3.3. [DP] [NP] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4. ADMISSIBILITÉ

- 4.1. L'épreuve est ouverte aux équipages 100% féminins. Le nombre d'équipières à bord n'est pas imposé, il doit être compris entre 3 et 5 personnes.
- 4.2. L'inscription est limitée à 16 équipages. **Le Yacht Club confirmera la participation de chaque équipage en fonction de son ordre d'inscription en cas de dépassement du nombre d'inscription par rapport à la capacité d'accueil.**
- 4.3. Chaque concurrent devra être en possession d'une licence Club FFVoile valide.

## 5. INSCRIPTIONS

- 5.1. Les bateaux admissibles aux Demoiselles de Cherbourg peuvent s'inscrire par mail (contact@yc-cherbourg.com), en renvoyant le formulaire d'inscription et la liste complète de l'équipage (disponibles au secrétariat ou sur le site internet du YCC), au secrétariat du YCC (contact@yc-cherbourg.com) avant le 30 septembre 2024.
- 5.2. Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 5.3. Chaque équipage participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.
- 5.4. Afin de permettre la création du groupe WhatsApp, il est demandé à chaque skipper de fournir un numéro de téléphone portable.

## 6. IDENTIFICATION DES BATEAUX

[DP] [NP] Les bateaux sont identifiables par les numéros présents sur la coque.

## 7. DROITS A PAYER

- 7.1. Les droits d'inscriptions s'élèvent à 350 € par équipage pour les deux jours de courses.
- 7.2. Le chèque de caution s'élève à 1500 € par équipage (ordre du YCC).
- 7.3. Une session d'entraînement est prévue le vendredi 4 octobre de 14h à 17h. Le tarif de la session est de 50 € par équipage, demande d'inscription à l'entraînement à faire par mail.
- 7.4. Le paiement des droits d'inscription peut se faire directement au secrétariat du YCC (CB, Chèque ou espèces) ou en envoyant un chèque au YCC.

**NB : Les bateaux sont assurés tous risques avec une franchise de 1500 euros. Il est fortement conseillé aux skippeuses par l'autorité organisatrice de souscrire via votre espace licencié le rachat de franchise FFVoile, d'un montant de 182€.**

## 8. PROGRAMME

8.1. Programme établi :

Samedi 5 octobre 2024		Dimanche 6 octobre 2024	
8h30 – 9h	Confirmation des inscriptions au secrétariat du YCC	9h00	Briefing des équipages <i>(présence obligatoire du skipper)</i>
9h00	Briefing des équipages <i>(présence obligatoire du skipper)</i>	10h00	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement / Courses à suivre
10h30	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement / Courses à suivre	16h30	Remise des prix
19h00	Soirée des équipages		

- 8.2. Le dernier jour de la régata aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.
- 8.3. Le format de course est celui de la course en flotte avec deux groupes en phase finale, or et argent. Le comité de course se réserve le droit d'adapter le format en fonction des conditions météorologiques.

## 9. LIEU

L'Annexe à l'AC ZONE DE COURSE indique l'emplacement des zones de course.

L'emplacement de la zone de course est en grande rade de Cherbourg.

## 10. LES PARCOURS

- 10.1. Les parcours seront de type construit.
- 10.2. Le schéma du parcours sera donné en annexe des IC.
- 10.3. L'emplacement de la zone de course est situé dans les rades de Cherbourg et/ou à l'extérieur aux abords des rades. (Voir carte du SHOM n°7092)

## 11. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 11.1. La RCV 44.3(a) ne s'applique pas.
- 11.2. La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 12. CLASSEMENT

- 12.1. 2 courses devront être validées pour valider la compétition.
- 12.2. Le système de classement est le système de points à minima (annexe A4 des RCV).
- 12.3. Toutes les courses peuvent être retirées.
- 12.4. Courses retirées :
  - 12.4.1. Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
  - 12.4.2. Quand 4 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
  - 12.4.3. Quand 8 à 11 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
  - 12.4.4. Quand 12 à 15 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses trois plus mauvais scores.
  - 12.4.5. Quand 16 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses quatre plus mauvais scores.

## 13. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 14. EMLACEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

## 15. PROTECTION DES DONNÉES

- 15.1. **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 15.2. **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 16. PRIX

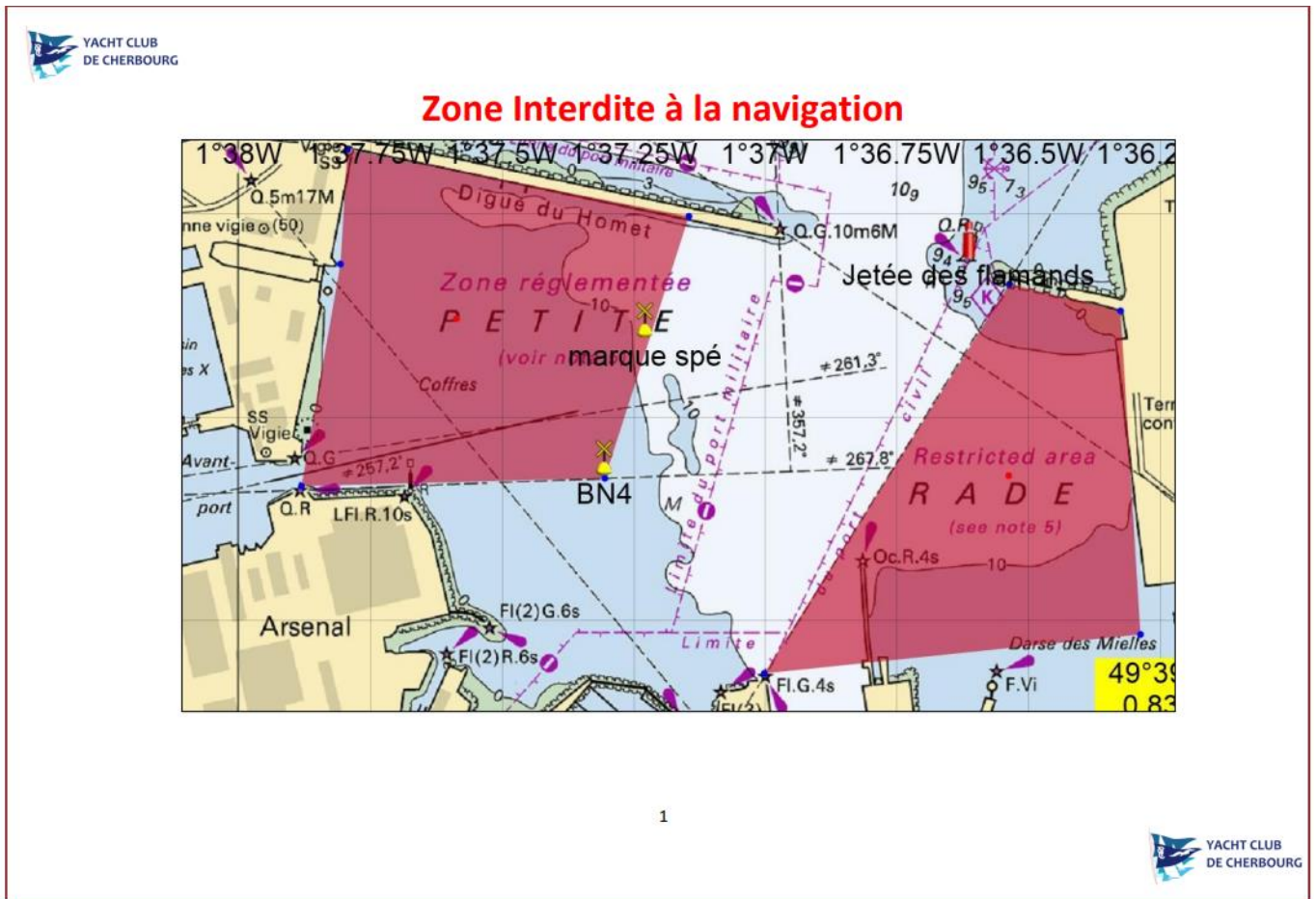
Les prix seront distribués pour les 3 premiers du classement ainsi qu'un prix de participation à chaque équipage inscrit.

## 17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le secrétariat du YCC.

Yacht Club de Cherbourg  
Secrétariat  
02 33 94 28 05  
[contact@yc-cherbourg.com](mailto:contact@yc-cherbourg.com)  
[www.yc-cherbourg.com](http://www.yc-cherbourg.com)

**ANNEXE ZONE DE COURSE**  
 (joindre si possible un extrait de carte)



**Zone de course**

